

Été 2011 Kruth



Le cours de la vie



Sommaire

Edito	<i>page 3</i>
Cadre de vie	<i>pages 4 à 7</i>
Les gens d'ici ... Portrait	<i>page 8</i>
Société	<i>page 9</i>
Zoom sur ...	<i>pages 10 et 11</i>
Arrêt sur images	<i>pages 12 et 13</i>
Du côté des finances	<i>pages 14 et 15</i>
A l'ombre du Schlossberg	<i>pages 16 et 17</i>
Au fil des conseils	<i>pages 18 à 20</i>
Brèves	<i>page 21</i>
A vos plumes	<i>page 22</i>
Vos rendez-vous	<i>page 23</i>

Bulletin Communal Août 2011,
24 pages, imprimé à 550 exemplaires,
et diffusé gratuitement.

Directeur de la publication :

M. le Maire, Claude Walgenwitz

Comité de rédaction :

Commission communication
et services à la population

Crédit photo : F. Arnold, D. Nussbaum,

F-X. Greth, A. Mura, Associations

Mise en page et impression :

Label Impression - 06 15 14 32 26

Dépôt légal : Août 2011



Même si pour les habitants de toute commune, l'essentiel consiste en un cadre de vie préservé et une qualité de vie renforcée, nous avons le droit et le devoir de nous informer et de réfléchir à cette réforme des collectivités territoriales dont nous parlent depuis plusieurs mois élus et médias.

Quel avenir pour l'intercommunalité ?
Quel devenir pour notre département ?

Les réponses ne sont pas faciles car cette nouvelle organisation administrative de notre pays devra tenir compte des couples commune-intercommunalité et département-région. Les solutions «miracle» n'existent pas mais l'évolution de nos institutions de proximité devra s'appuyer sur trois principes :

- plus d'efficacité ;
- plus de démocratie ;
- plus d'économies.

A ce jour, nous nous trouvons dans un grand flou qui incite à la prudence. Ainsi, que ce soit au niveau du regroupement des quatre communautés de communes du Pays Thur-Doller ou au niveau de la fusion Bas-Rhin et Haut-Rhin, nous avons peu d'informations sur les

conséquences :

- combien de postes seront économisés et lesquels ?
- quelle gouvernance, en quel lieu et par qui ?
- quelles incidences financières sur nos impôts et quelle baisse ?

Par contre, ce qu'il me semble important de préserver, ce sont la place et le rôle de la «commune» qui est et doit rester un maillon indispensable de notre démocratie de proximité. Les communes, créées il y a 222 ans, ne doivent pas être remises en cause mais être maintenues avec une identité réaffirmée comme cellule de base et cadre privilégié d'une administration à l'écoute et au service des habitants.

Que nous ayons à réfléchir à l'organisation institutionnelle de nos différents niveaux de collectivités locales et à prendre des décisions innovantes devient incontournable. Mais il s'agit d'aller réellement vers une simplification, une rationalisation, une mutualisation... des conditions indispensables pour obtenir l'adhésion des habitants.

Et cela, ce n'est pas encore gagné. Ce ne sera pas un long fleuve tranquille !

Mais à chaque jour suffit sa peine. En ce début du mois d'août, je vous souhaite encore un bel été, avec bien des temps de détente et de ressourcement dans notre village.

Claude WALGENWITZ
Maire de KRUTH



Le recensement 2012 : ce qu'il faut savoir

Obligatoire, l'enquête de recensement 2012 se déroulera entre le 19 janvier et le 18 février. Tous les logements de la commune sont concernés. Le dernier recensement a eu lieu en 2007 et à ce jour la population officielle du village (réactualisée chaque année) est de 1035 habitants.

Le recensement, à quoi ça sert ?

L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques) établit des statistiques sur la population française. Cette enquête est essentielle à la vie d'une commune. Les chiffres de population ont un impact fort en termes de gestion communale, de finances locales, de réglementation. Ils fournissent notamment des données sur :

1. les logements ;
2. la répartition de la population par âge ;
3. le sexe ;
4. les situations matrimoniales ;
5. les activités professionnelles ;
6. les modes de transports ;
7. les migrations.

Les chiffres de l'INSEE, en établissant les populations légales de chaque commune, déterminent, entre autres,

le nombre de conseillers municipaux, le montant de la dotation globale de fonctionnement à percevoir de la part de l'Etat.

Le recensement, quel mode d'emploi ?

Un agent recenseur se présentera à chaque domicile. Tenu au secret professionnel, il est identifiable grâce à une carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. Il remettra aux personnes à recenser les imprimés à compléter.

Ces documents devront être renseignés puis restitués à l'agent recenseur lors d'un second passage. Cette enquête, reconnue d'intérêt général, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret (loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique, les fichiers et les libertés). Elles sont uniquement destinées à l'élaboration de statistiques.

Deux agents recenseurs seront recrutés pour ce travail. Jean-Paul HALLER, Maire-adjoint, sera le responsable communal de l'opération. Fin 2012, nous connaissons donc le nouveau chiffre de la population kruthoise.

Les dates de collecte

Collectes des encombrants et métaux

Vendredi 9 septembre 2011 :

Encombrants

Vendredi 7 octobre 2011 :

Métaux

Samedi 12 novembre 2011 :

Encombrants

Collectes des D3E

de 8h30-11h30 à Wesserling

(Equipements avec une prise électrique, une pile ou un accumulateur)

Samedi 3 septembre 2011

Samedi 29 octobre 2011

Collectes DMS

de 8h30-11h30 à Wesserling

(peintures, solvants, produits phytosanitaires, thermomètre à mercure...)

Samedi 24 septembre 2011

Les déchets spéciaux sont à déposer par apport volontaire au Parc de Wesserling, rue des Fabriques.

La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin récupère les radiographies médicales.

Elles peuvent être déposées à l'accueil, au siège de Saint-Amarin.

Les jeux de ballons

Nous rappelons à nos jeunes sportifs que les jeux de ballons sont interdits contre les bâtiments

publics (Eglise, gare, école, salle Saint-Wendelin, etc...), mais aussi sur les places, et les trottoirs !

Un plateau sportif, demandé en son temps par la jeunesse du village, a été créé. Il ne demande qu'à être utilisé.

Les espaces verts

Plusieurs espaces verts mettent en valeur notre village. Pendant la belle saison, il faut arroser et enlever les mauvaises herbes. Ce sont nos mains vertes, Valérie et Anne-Marie qui s'occupent de l'entretien avec l'aide du service technique.

Pour des chantiers plus importants, nous avons fait appel à deux paysagistes de FELLERING, Christophe GROB et Claude MURA :

- Rue de la Croix : coupe d'arbres et de haies, puis remise en valeur de la grotte de la vierge.
- Salle St-Wendelin : plantations de rosiers, réaménagement de l'espace vert à côté de la sortie de secours et mise en place de plantes, pour stabiliser le talus à l'arrière du parking.
- Entrée Sud du village : création d'un îlot de rosiers.



Vous construisez ou réhabilitez

Le CAUE est à votre disposition pour vous informer et vous conseiller vers une démarche de qualité.

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Haut-Rhin est une association à but non lucratif.

Le CAUE est un organisme de conseil, il n'est impliqué ni dans l'instruction administrative des dossiers, ni dans la maîtrise d'oeuvre qui lui est interdite.

Le CAUE, loin d'imposer son point de vue, informe et oriente le futur propriétaire vers le meilleur cadre de vie possible, tout en choisissant un caractère architectural compatible avec un environnement de qualité.

Des architectes conseillers à votre disposition gratuitement. Un centre de documentation et une bibliothèque de prêt, ouverts à tous.

Vous désirez construire ou réhabiliter votre maison, aménager votre

jardin et les espaces extérieurs, vous vous interrogez sur les démarches administratives à suivre, vous souhaitez un renseignement technique, les architectes conseillers vous accueillent.

Permanences régulières à proximité :
Hôtel de ville de Saint-Amarin
03 89 38 53 07
1er et 3ème jeudi du mois
de 14h à 17h



Les murets du Strass

Dans le cadre de travaux patrimoniaux, la deuxième tranche de dégageement et de remise en valeur des murets du Strass vient de se terminer. Ces travaux ont été effectués par l'association d'insertion de la vallée de St-Amarin, Patrimoine et Emploi. En empruntant le sentier qui fait le tour du village, au niveau de la rue Bischa, il est maintenant possible de faire une petite boucle à travers les murets qui délimitaient d'anciens potagers, les Kriters. Un projet d'abri en bois avec un coin grillades est également en étude.

Les écoles

Les grandes vacances sont revenues pour les enfants de nos écoles, et concluent une année scolaire riche de nouveautés. L'arrivée des 13 élèves de Wildenstein, suite à la fermeture de la classe unique dans ce village, s'est déroulée de façon idéale. Ils ont été bien accueillis autant par les écoliers kruthois que par les enseignants et ils se sont très bien adaptés à leur nouvelle école.

Le quotidien des petits Wildensteinois a été quelque peu modifié. En effet chaque jour, ils prennent le bus pour se rendre à l'école et pour retourner chez eux. Ils bénéficient à la fois des lignes régulières et du transport scolaire du collège de Saint Amarin. Une des aides maternelles, Nathalie, les accompagne pour ces allers retours entre Kruth et Wildenstein chaque jour.

C'est une nouvelle organisation qui a dû être mise en place à plusieurs niveaux. Un RPI Kruth-Wildenstein concentré a été créé par une convention entre les deux communes, et une commission scolaire composée d'élus des deux villages en gère les dossiers aussi bien administratifs que financiers. Chaque commune participe aux frais de fonctionnement au prorata du nombre de ses enfants. Les dépenses d'investissements sont à la charge de Kruth, la commune étant propriétaire des locaux.

A la prochaine rentrée scolaire, la prévision des effectifs du RPI est de 161 élèves dans les deux écoles et donc au-dessus du seuil de fermeture de classe, mais de peu. Nous espérons que le nombre enfants inscrits ne sera pas modifié par des déménagements dans les villages.

Cette réunion des deux communes au sein de l'école, imposée par l'éducation nationale, s'est déroulée de manière optimale. Les enfants de Wildenstein et de Kruth se connaissent, s'apprécient, profitent du même enseignement et participent ensemble aux mêmes activités ; ainsi en fin d'année, les élèves des classes élémentaires sont allés à l'écomusée d'Ungersheim et les enfants de l'école maternelle ont voyagé dans le petit train de la Doller pour leurs sorties de fin d'année.

Le RPI de Kruth-Wildenstein est maintenant sur les rails, et la bonne volonté des deux communes permettra aux enfants de s'instruire dans de très bonnes conditions.

Les permanences Maire et Adjoint

Lundi de 9h à 10h : Jean Paul Haller, Adjoint
de 17h à 18h : Florent Arnold, Adjoint
Mardi de 9h à 10h : Claude Walgenwitz, Maire
de 17h à 18h : Florent Arnold, Adjoint
Mercredi de 9h à 10h : Jean Paul Haller, Adjoint
de 17h à 18h : Patricia Sutter, Adjointe
Jeudi de 9h à 10h : Claude Walgenwitz, Maire
de 17h à 18h : Claude Walgenwitz, Maire
Vendredi de 9h à 10h : Patricia Sutter, Adjointe
de 17h à 18h : Jean Paul Haller, Adjoint

Il est souhaitable que vous preniez rendez-vous en téléphonant au secrétariat de la Mairie.

Allo la mairie

Tél : 03 89 82 28 21

Fax : 03 89 82 20 81

Mail : mairie.kruth@wanadoo.fr

Site internet : www.kruth.fr



Où en est le PLU

Les réunions de travail concernant le PLU se poursuivent. Une modification importante est toutefois à prendre en compte.

Le Grenelle II impose pour les PLU intercommunaux une étude tenant lieu de PLH = Plan Local de l'Habitat. Cette étude n'était pas obligatoire lors du lancement des travaux.

L'élaboration d'un PLH est obligatoire pour toutes les communautés de communes compétentes en matière d'habitat.

Le PLH est l'outil de définition et

de pilotage de la politique locale de l'habitat. Élaboré en partenariat avec l'ensemble des acteurs locaux, il définit pour une période de 6 ans les objectifs et principes de la collectivité pour répondre aux besoins en logement et indique les moyens pour y parvenir.

Les objectifs du PLH prennent en compte les options d'aménagement du SCOT et en particulier l'équilibre des logements sociaux sur une commune.

Le PLH est l'échelon pertinent retenu par la loi pour la programmation et

l'évaluation de l'Habitat. Il comprend 3 grandes parties :

- le diagnostic : offre, demande et marché de l'immobilier et du foncier,
- l'énoncé des principes et des objectifs,
- le programme d'actions.

Nous vous rappelons que vous pouvez, si vous avez une connexion internet, suivre l'avancement du PLU sur le site :

www.plucc-stamarin.fr

Le périscolaire

Ce service a pris sa vitesse de croisière. Une vingtaine d'enfants de Kruth et d'Oderen fréquente quotidiennement le périscolaire. Sarah et Sandra cherchent les enfants à l'école, les font manger à midi, les occupent le soir en leur faisant faire les devoirs, mais aussi en proposant toutes sortes d'activités éducatives et ludiques.

Ainsi elles ont inventé et fabriqué des costumes pour participer à la cavalcade au mois de mars, créé un petit jardin potager et de fleurs à l'arrière de la salle Saint Wendelin.

Pour fêter la fin de l'année scolaire, un barbecue a été organisé pour les enfants et les parents afin de réunir tout le monde pour un moment convivial. Cet événement a connu un

franc succès.

A partir de la rentrée prochaine, les repas seront confectionnés au collège de Saint-Amarin et amenés quotidiennement dans chaque centre d'accueil du canton sauf pour Storckenshon où le Centre du Torrent assure les repas pour les enfants de Fellering, le RPI Mollau Urbès et Storckensohn.

Le service technique



Dans le service technique de la commune de Kruth, nous avons deux personnes qui bénéficiaient d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (subventionné par l'Etat). Il s'agissait de Jean-Luc FELLMANN et de Jean-Claude THOMAS. Ces contrats d'une durée maximum de deux ans, viennent de s'arrêter au mois d'avril. Le Conseil Municipal a décidé d'engager une autre personne dans le même cadre, Gérard LUTRINGER qui vient de Bitschwiller-lès-Thann.

Les gens d'ici ... Portrait

Gilbert Cordonnier

C'est d'un homme heureux dont nous allons vous parler aujourd'hui. Enfant, il passait ses vacances d'été chez son grand-père Jérôme MARCK dans sa ferme du Rundmaette, aujourd'hui sous les eaux du lac de Kruth-Wildenstein. De là est né son attachement au village de Kruth et à ses habitants.

Gilbert CORDONNIER, originaire de Linthal, agent ONF de son état, exerce ses fonctions à Kruth depuis le 20 avril 1976. Une longue carrière à sillonner la forêt dans tous les sens, à regarder les arbres, suivre leur évolution, rencontrer les animaux des bois, être quotidiennement au contact de cette belle nature qui nous entoure. C'est un homme discret, plein de richesse intérieure, en mimétisme avec cette forêt qu'il gère.

Il a débuté sa carrière dans l'éducation nationale, exerçant la fonction de surveillant durant 5 ans. Son souhait aurait été d'enseigner, mais la réussite au concours d'entrée à l'ONF a changé la direction de sa vie et ouvert d'autres horizons.

«Je n'ai jamais regretté ce choix, j'ai eu de très bonnes conditions de travail et beaucoup de liberté» confie-t-il. La première année, il a été confronté à la sécheresse qui a sévi en 1976 et aux risques d'incendies de forêt. Il a dû apprendre à s'imposer pour préserver les limites, faire respecter les règles du code forestier très strict.

Le travail a changé durant cette période, la surface dont il s'occupe a presque doublé avec l'ajout de la forêt de Mollau, pour la surveillance, l'exploitation et la vente de bois. Il y avait beaucoup plus de coupes à ses débuts, de la mitraille à éliminer, les ventes aux enchères étaient un peu folkloriques, la concurrence entre les scieries était rude pour les bois de belle qualité. Aujourd'hui le bois se vend sur contrats régionaux, pour la charpente, la menuiserie ou il part en conteneurs vers la Chine...

Sa tâche est multiple et variée et nécessite des compétences adaptées. Il parle avec considération et bienveillance des bûcherons, des ouvriers forestiers et des débardeurs qui exercent un métier rude, dangereux, usant pour la santé. Ses relations avec les chasseurs sont cordiales, le gibier est important dans la forêt de Kruth. Gilbert a aussi le rôle de mesurer les trophées des cerfs et des chamois lors des constats de tir du gibier abattu, les règles sont connues et respectées de tous.

La gestion de la forêt est très soucieuse de l'environnement et la création de la réserve naturelle du massif du Grand Ventron en 1989, gérée par le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges en est la conséquence. Son regard sur la faune est plutôt complice, «un jour, c'était un 3 janvier, j'ai rencontré un jeune chamois, tapi dans un fossé au Bockloch, je l'ai approché doucement et j'ai pu lui caresser la tête» se souvient-il avec émotion, ainsi que de son entrevue avec deux martres qui jouaient sur un tronc ou encore de ses rencontres furtives avec le coq de bruyère aux Rouges Têtes ou autres lieux reculés de notre forêt.

Gilbert est logé par nécessité de service dans une maison forestière communale dans le village, il n'a pas d'horaires précis pour sa tâche et quel que soit le jour ou l'heure, on fait appel à lui. Son travail est mêlé de près à sa vie de famille, il se souvient de son mariage à Kruth, une forêt de sapins avait été installée en guise de haie d'honneur devant l'église lorsqu'il a épousé Simone en 1979.

Il s'est toujours senti bien à Kruth, ses deux enfants Fanny et Florent y sont nés. Il a pris part durant 18 ans au Conseil Municipal, et organisé quelques belles sorties en compagnie des élus pour expliquer la forêt.

Et cet homme va commencer une nouvelle vie dans une autre forêt, celle de Soultz, où il a obtenu sa mutation. Il aura quatre communes en charge, ce sera toujours de la forêt de montagne. Une remise en question pour Gilbert, un homme égal, toujours aimable, une figure locale qui manquera dans notre paysage, mais gageons qu'il saura avec efficacité et discrétion trouver sa place dans cette vallée voisine.



«L'essentiel est dans la discussion, nous avons à faire aux habitants du village, il faut parler, expliquer plutôt que de verbaliser» explique-t-il à propos des infractions qui se situaient au départ par des habitudes prises il y a longtemps, telles de dépôts d'ordures, de coupes de bois sauvages, de braconnage ou aujourd'hui de circulation automobile dans les forêts.

Le jumelage

Samedi 25 juin 2011 la commune de Kruth a officialisé le jumelage avec une commune de la Manche, Bréhal, Chef-lieu de canton, forte de 3 300 habitants, située au bord de l'océan atlantique à une trentaine de km du Mont Saint Michel.

Cette aventure a débuté il y a plus d'un an lorsqu'un habitant de Bréhal, M. Gérard LECONTE, a pris contact avec la mairie en vue d'un jumelage entre nos communes. Il était totalement sous le charme de nos montagnes vosgiennes après sa visite. Ensuite, Monsieur le Maire de Bréhal, Jules PÉRIER s'est pareillement déplacé : «*Nous sommes complémentaires, vous avez ce qu'il nous manque et inversement*», ont été les conclusions de ces visites.

Un petit séjour dans cette commune de la Manche l'été dernier a également séduit Patricia SUTTER, l'adjointe au Maire en charge de la communication et des services à la population.

Le Conseil Municipal de Kruth, ayant autorisé la poursuite des échanges en vue de finaliser ce jumelage, une visite à Bréhal de Monsieur le Maire Claude WALGENWITZ et son épouse, de Patricia SUTTER et son époux a été organisée au mois d'avril 2011. Les Normands ont profité pour faire découvrir leur commune et les environs aux ambassadeurs kruthois. La période était particulièrement



propice, car il y avait les grandes marées.

Les Conseils Municipaux des deux communes ont délibéré et approuvé le principe du jumelage de Bréhal et de Kruth, et c'est le Comité d'animation de Kruth qui a la charge et la responsabilité de faire vivre cette nouvelle activité ici.

Dès lors rendez-vous a été pris pour la signature officielle de la charte d'amitié liant les deux communes au moment de la crémation du bûcher de la Saint Jean.

Une délégation du comité de jumelage de Bréhal s'est déplacée. A cette occasion déjà quelques Kruthois et Kruthoises se sont portés volontaires pour accueillir chez eux ces nouveaux amis normands.

Les événements se sont succédés durant un week-end riche en visites, en découverte du village et en rencontres. Une Charte d'Amitié a été signée par les Maires des deux communes, prônant les échanges entre les habitants, la

connaissance des deux régions, l'une montagnaise, l'autre maritime, et enfin la promotion de l'amitié, la solidarité, le respect et la fraternité.

Avec de telles bases, ce jumelage est bien assis.

Les participants alsaciens ont mis un point d'honneur à accueillir leurs hôtes comme il se doit, c'est à dire en leur concoctant de délicieux mets, bien de chez nous. Ainsi, choucroute, fleischnaga, coq au riesling, tartes flambées et autres charcuteries ont régallé les Normands ravis.

Le clou du week-end était bien entendu la participation au spectacle de la crémation du bûcher de la Saint Jean, totalement inédit pour eux.

La bonne humeur était présente tout au long de ces quelques jours, les participants étaient heureux de vivre cette nouvelle aventure.

Un jumelage veut dire échange, et rendez-vous a été pris pour le dernier week-end du mois d'avril 2012 afin de permettre aux habitants de Kruth qui le souhaitent de se rendre ensemble dans cette petite ville de la Manche et découvrir sa région.



L'amicale pour le don du sang Kruth-Felling-Oderen

Depuis le dernier article en janvier, l'Assemblée Générale a eu lieu à Kruth pour la 1ère fois à la salle Saint-Wendelin en présence des Maires des 3 communes et de M. Jean-Jacques GEWISS Maire de Wildenstein, village avec lequel un rapprochement est souhaité.

Ce matin-là, dans une ambiance très conviviale, 48 donateurs de sang particulièrement méritants furent honorés. Le Docteur Gérard KANDEL, responsable de l'E.F.S. de Mulhouse qui était également présent, les a vivement remerciés et a répondu aux questions qui lui ont été posées, la matinée se terminant par le verre de l'amitié offert par la municipalité.

Cette année ont été organisées

pour l'instant 3 collectes de sang : une à Oderen le 25 février (100 donateurs), deux à Felling, le 29 avril (101 donateurs) et le 24 juin (122 donateurs), résultats en hausse par rapport à l'année dernière. Les efforts commencent à porter leurs fruits, il faut continuer sans relâche.

Les 10, 11 et 12 mars, l'amicale a participé à l'opération tulipes du Docteur Philippe HENON au Super U à Wesserling et au magasin Dierstein à Oderen. 500 bouquets ont été vendus : la somme de 3030 € a pu être versée directement à l'Institut de Recherches en Hématologie et Transplantation du Hasenrain. Merci pour la générosité des habitants de l'arrière-vallée malgré des temps difficiles.

La prochaine collecte de sang aura lieu à Kruth, salle Saint-Wendelin le vendredi 26 août 2011 de 16h00 à 19h30. Après avoir accompli ce geste qui sauve, les généreux donateurs pourront se requinquer avec des grillades et salades préparées par l'amicale.

Soyez nombreux ce jour-là, 700 poches de sang sont nécessaires chaque jour en Alsace.

Voici les autres dates des collectes qui seront organisées encore cette année :

- jeudi 27 octobre à Felling de 16h00 à 19h30 au foyer communal;
- vendredi 30 décembre à Oderen de 16h00 à 19h30 à la salle socio-éducative.

Les nids de guêpes

Les sapeurs-pompiers sont bénévoles. Pour les interventions sur les nids de guêpes ou sur les tuiles qui tombent suite à un coup de vent, ils n'ont pas d'obligation d'intervention, mais le font pour rendre service aux personnes.

N'oubliez pas de les remercier !

Notre salle Saint Wendelin est sportivement «de plus en plus utilisée»

Vous trouverez ci-dessous les différentes activités pratiquées ainsi que leurs créneaux horaires :

- Le lundi de 14h30 à 16h «Bougeons Ensemble» avec les seniors, et de 19h à 20h «Bougeons Ensemble» pour tout le monde.
- Le mardi en journée l'école maternelle et l'école élémentaire y pratiquent l'éducation physique, et en soirée de 18h à 19h30 les enfants s'entraînent à la lutte.

- Le jeudi de 17h à 18h30 apprentissage de la danse de salon par l'école de danse de Doris EGERMANN, et de 19h30 à 20h30 «Bougeons Ensemble» pour tout le monde.

Si l'une ou l'autre de ces disciplines vous intéresse, n'hésitez pas à contacter le responsable en début de séance.



L'élagage des arbres et des haies

L'article 78 de la loi de simplification et amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011 permet l'élagage d'office des abords des voies communales, aux frais des propriétaires, comme les chemins ruraux. Cette disposition, codifiée à l'article L. 2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), répond donc au souci de mieux garantir la sûreté et la commodité du passage sur la voie publique communale. Elle homogénéise aussi les deux procédures de police (voie publique et chemin rural).

Les plantations privées qui avancent sur l'emprise des voies communales doivent être coupées, à la diligence du propriétaire ou exploitant. Dans le cas où le propriétaire riverain négligerait de se conformer à ces prescriptions, les travaux d'élagage peuvent être effectués d'office par la commune, à ses frais, après une mise en demeure restée sans résultat.



Un projet de rénovation ou de mise en peinture de vos façades ?

Nous vous rappelons que le code de l'urbanisme impose qu'une déclaration préalable (anciennement déclaration de travaux) soit déposée auprès de votre mairie pour les travaux de (re-)mise en peinture de vos façades et pour tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre bâtiment.

Pour vous accompagner dans votre réflexion, la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin met à votre disposition un coloriste-conseil. A votre demande, celui-ci se déplacera gratuitement chez vous pour définir avec vous la teinte idéale de votre bâtiment. Il vous conseillera sur les produits

adaptés à vos murs et pourra également vous éclairer dans l'étude de vos devis.

Pour bénéficier gratuitement de cette prestation, il vous suffit de retirer dans votre mairie ou à la Communauté de Communes la fiche d'intention et de la transmettre complétée à cette dernière.

Vous serez ensuite contacté par ses services pour une prise de rendez-vous.

Cette prestation est intégralement prise en charge par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.

Le souvenir français

Plus le temps passe, plus le souvenir risque de s'estomper. «On nous oubliera, le temps inexorable fera son œuvre, les soldats mourront une seconde fois» écrivait le journaliste Roland DORGELES. C'est pour empêcher cet oubli que le Souvenir Français œuvre depuis 1887. Cette association se doit en effet de perpétuer la mémoire de tous ceux et celles qui ont donné leur vie pour défendre notre pays et notre liberté, en entretenant leurs tombes et les monuments en leur honneur, ainsi qu'en transmettant les valeurs de la République aux générations successives. Si nous ne nous souvenons pas du passé, nous ne pourrions pas bâtir un avenir heureux et durable. Guillaume FEDER est notre nouveau délégué communal.

Arrêt sur images



Cavalcade dans les rues du village



Bûcher et conscrits 2011



10 km autour du lac



Opération Haut Rhin



Messe du 1er mai au Frenz



Arrêt sur images



Cérémonie du 19 mars 2011



Festival de théâtre alsacien de jeunes



Réunion informations séniors par la gendarmerie



Feu d'artifice du 13 juillet 2011



Concert pour le 60ème anniversaire de la musique municipale avec la Nouba

«A Vermegga im Stahl», pièce de théâtre

Du côté des finances

Le budget primitif principal 2011

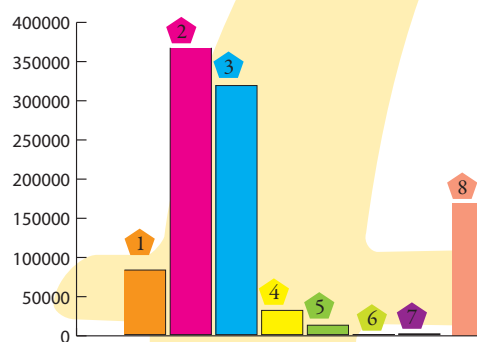
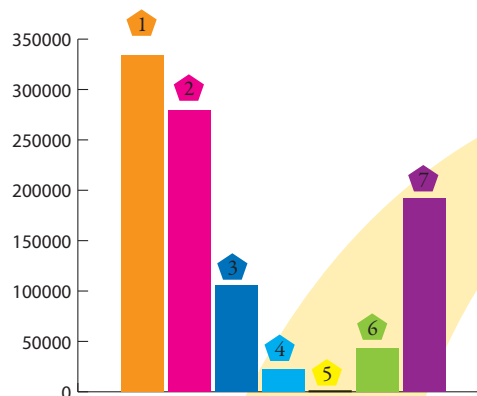
Fonctionnement

Dépenses de fonctionnement : 977 724 €

1 Charges à caractère général	333 780 €
2 Charges de personnel	278 900 €
3 Autres charges de gestion courante	105 970 €
4 Charges financières	22 100 €
5 Charges exceptionnelles	1 000 €
6 Dépenses de fonctionnement imprévues	43 464 €
7 Virement à la section investissement	192 510 €

Recettes de fonctionnement : 977 724 €

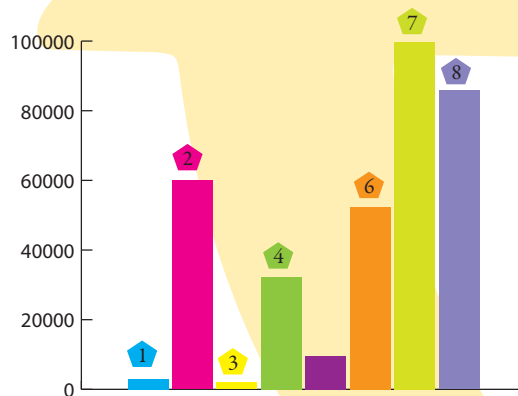
1 Produits des services	82 400 €
2 Impôts et taxes	366 056 €
3 Dotations et participations	317 828 €
4 Autres produits de gestion courante	30 900 €
5 Atténuation de charges	12 000 €
6 Produits financiers	100 €
7 Produits exceptionnels	1 000 €
8 Résultat reporté 2010	167 440 €



Investissement

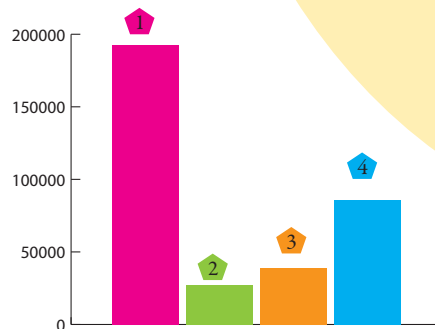
Dépenses d'investissement : 344 660 €

1 Immobilisations incorporelles	2 900 €
2 Remboursements d'emprunts	60 000 €
3 Subvention d'équipement	2 000 €
4 Acquisitions Terrains	32 330 €
6 Travaux de bâtiments	9 600 €
7 Travaux de voiries	52 300 €
8 Résultat reporté 2010	99 700 €
	85 830 €



Recettes d'investissement : 344 660 €

1 Virement de la section de fonctionnement	192 510 €
2 Dotations	27 220 €
3 Subventions	39 100 €
4 Solde d'exécution reporté 2010	85 830 €

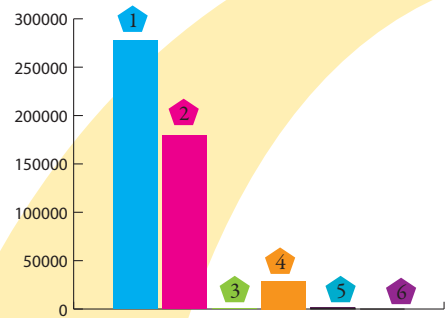


Le budget primitif forêt 2011

Fonctionnement

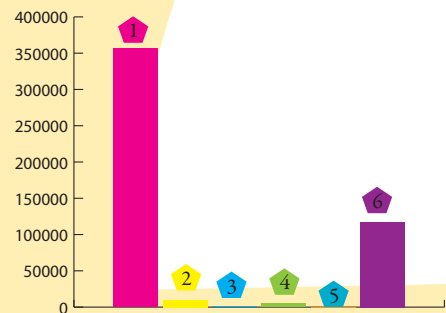
Dépenses de fonctionnement : 488 561 €

1 Charges à caractère général	278 063 €
2 Charges de personnel	179 400 €
3 Charges financières	1 000 €
4 Dépenses imprévues	28 994 €
5 Dotations aux amortissements	1 104 €
6 Virement à la section d'investissement	0 €



Recettes de fonctionnement : 488 561 €

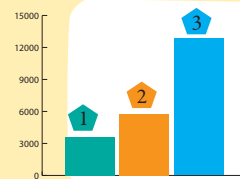
1 Produits des services	355 990 €
2 Dotations et participations	9 726 €
3 Atténuations de charge	500 €
4 Autres produits	5 168 €
5 Produits exceptionnels	10 €
6 Excédent de fonctionnement N-1	117 167 €



Investissement

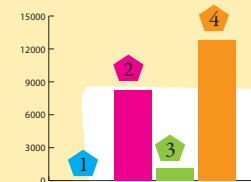
Dépenses d'investissement : 22 238 €

1 Acquisitions	3 600 €
2 Travaux de voiries	5 799 €
3 Solde d'exécution 2010	12 839 €



Recettes d'investissement : 22 238 €

1 Virement de la section de fonctionnement	0 €
2 Subventions	8 295 €
3 Amortissements	1 104 €
4 Résultat reporté 2010	12 839 €



La réforme de la fiscalité professionnelle

La loi de finances 2010 a supprimé la taxe professionnelle (TP) et a instauré la contribution économique territoriale (CET). La Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin est passée en fiscalité professionnelle unique (FPU) et a, par vote du 22 décembre 2010, instauré la contribution territoriale unique (CETU).

Ce nouveau régime fiscal de la Communauté de Communes entraîne les modifications qui suivent au niveau des taxes fiscales :

- transfert de la fiscalité professionnelle des Communes à la Communauté de Communes,
- transfert de la fiscalité ménages de la Communauté de Communes aux Communes.

La neutralité financière de ces transferts est assurée par une attribution de compensation.

Sur vos feuilles d'imposition 2011, les taux pour les taxes foncières et la taxe d'habitation provenant de la Communauté de Communes vont se cumuler aux taux de la Commune.

Exemple :
- taxe habitation 2010 Commune : 7.86%
- taxe habitation 2010 Communauté des Communes : 3.47%
- sur la feuille d'imposition 2011, le taux pour la Commune sera de : $7.86 + 3.47 = 11.33\%$

Pour 2011, s'il n'y a pas d'augmentation de la valeur locative, la cotisation cumulée Commune + Communauté de Communes reste identique à 2010 en pourcentage et en valeur.

A l'ombre du Schlossberg

Le héron cendré

Fiche d'identité

Le héron cendré fait partie des grands échassiers, ces oiseaux intimement liés à la présence de l'eau, et dotés de grandes pattes pour pouvoir atteindre la nourriture enfouie dans la vase. Il appartient à la famille des ardéidés, qui se distinguent notamment des autres échassiers (tels que la cigogne, l'ibis, le flamant ou la grue) par le fait qu'ils rentrent leur cou quand ils volent.

Comment le reconnaître ?

Le héron cendré est facilement identifiable. Très grand et majestueux quand il est dressé (près d'un mètre de haut), l'adulte a un beau plumage gris, un cou blanc et une poitrine tachée de noir. Sa tête blanche est ornée d'une longue plume noire. Son bec, en forme de poignard, et ses pattes sont jaunes.

Où peut-on l'observer ?

Les hérons fréquentent toutes les zones humides (marais, cours d'eau, étangs ...) où ils peuvent trouver de la nourriture. Ils peuvent aussi fréquenter les forêts à proximité de l'eau, pour se percher dans les arbres. A la fin de l'été et en hiver, ils sont moins strictement liés au milieu aquatique : ils fréquentent alors volontiers les champs et les prés à la recherche de micromammifères.



Envol - Pierre Matzke

Où niche-t-il ?

Bien que les hérons cendrés passent l'essentiel de leur temps à chasser au bord de l'eau, rares sont ceux qui s'installent pour nicher à sa proximité immédiate. Ils le font alors dans des roseaux ou sur de petits saules, au milieu des marais. Mais la grande majorité construit au contraire le nid en haut de grands arbres !

Lorsqu'ils nichent, les hérons cendrés sont très grégaires : le même arbre peut facilement compter une dizaine, voire une centaine de nids ! Ce site de reproduction est appelé «héronnière», et est utilisé d'une année sur l'autre : les couples y sont très fidèles. En dehors de la saison de reproduction, les hérons peuvent se rassembler en un lieu donné pour passer la nuit, sur le site de la héronnière ou ailleurs : on parle alors de «dortoir».



Héronnière avec jeunes - Marc Solari

Combien y-a-t-il d'oisillons ?

Dès le mois de mars, la femelle dépose entre 3 et 5 œufs. Mâle et femelle couveront pendant un peu plus de 3 semaines. A leur naissance, les poussins, qui sont déjà bien couverts de duvet, sont nourris par les deux parents. Les jeunes mettront près de 2 mois à prendre leur envol et à devenir autonomes. Hélas, la plupart d'entre eux ne survivront pas à la première année de leur existence, et au début de la 4ème génération, il resterait à peine 5% d'une génération (conditions climatiques trop rudes, maladies, dégradation de l'habitat par l'homme...).

Une technique de chasse très performante

Le héron cendré a développé une manière de chasser très particulière. Lorsqu'il quitte dortoir et héronnière pour ses occupations journalières, il devient très solitaire. Ne nageant quasiment jamais et ignorant le plongeon, il chemine lentement et courbé, dans les eaux peu profondes, sans faire de bruit, pointant vers le bas son bec puissant et pointu, prêt à asséner le coup mortel à sa proie. A la vitesse de l'éclair, son cou se détend et son bec en forme de poignard transperce la victime. La proie est dévorée sur place, morte ou vive. Les hérons dépendent absolument de leurs yeux. Latéraux, très proches du bec, ceux-ci sont susceptibles d'être exorbités pour obtenir une vision binoculaire frontale, orientée vers le bas. Leur vision est aussi excellente de nuit, et l'ouïe semble être pareillement performante. De fait, même si les hérons sont généralement diurnes, ils n'hésitent pas à chasser également par nuit claire.

Lorsqu'il ne chasse pas, le héron cendré peut rester des heures posé sur une seule patte, complètement inactif s'il n'est pas dérangé.



Position d'attente - David Hackel

A l'ombre du Schlossberg

Un régime alimentaire très varié, un rôle salubre dans l'économie de la nature

Prédateur, le héron cendré se nourrit essentiellement de poissons, dont il capture avant tout les sujets déficients ou vivant près de la surface, occupant par là même un rôle sélectif et régulateur, voire salubre dans l'économie de la nature.



Prédation rongeur - Fabrice Roubert

Mais comme il est également très opportuniste, il se nourrit aussi de petits mammifères (rongeurs, musaraignes, taupes, belettes, hermines), d'insectes, de crustacés, de mollusques, de vers et de reptiles.

Migrateur ou sédentaire ?

Le comportement migrateur du héron varie grandement d'une région à l'autre, en fonction du climat hivernal qui règne sur le site de reproduction. Ceux qui vivent dans des régions où l'hiver est clément n'effectuent qu'une migration réduite, revenant sur leur lieu de nidification parfois dès l'hiver. En revanche, les populations du Nord de l'Europe peuvent séjourner à plus de 800 km de leur site de nidification, allant jusqu'à rejoindre l'Afrique tropicale. La population alsacienne se scinde en 2 groupes, certains restant sur place, d'autres retrouvant des quartiers d'hiver plus doux. Notre région accueille aussi des hivernants en provenance du nord ou de l'est de l'Europe.

Comme seul prédateur, l'homme

Le héron cendré n'a pas de réel prédateur à part l'homme. Même les faucons pèlerins ou les pygargues ne le chassent qu'exceptionnellement. Les principales causes de mortalité sont les conditions météorologiques, et notamment le froid en hiver, qui peut réduire l'effectif des colonies de 50% au printemps suivant.

Tout comme pour les rapaces, la qualification de « nuisibles » a été appliquée aux hérons et a motivé des destructions systématiques. Du fait que ces oiseaux

capturent des poissons, on concluait sans discrimination que tous étaient des ennemis de la pêche et de la pisciculture, donc de l'homme, et que leur extermination s'imposait. Aussi,

alors qu'il était un nicheur assez répandu dans la plaine du Rhin jusqu'au milieu du XIXe siècle, le héron a vu ses effectifs diminuer quasiment jusqu'à l'extinction en Alsace, ainsi que sur le reste du territoire national. Il faudra attendre une réelle prise de conscience publique de son utilité et pour aboutir à sa protection intégrale en 1975 et voir sa population reprendre de l'essor.

Aujourd'hui, le héron ne peut donc plus faire l'objet de destruction directe, mais des menaces continuent de peser sur l'espèce. Il reste en effet incriminé par de nombreux pêcheurs comme étant un concurrent ou par les propriétaires des piscicultures où le héron peut facilement trouver nourriture. Heureusement, il existe des moyens pour l'en empêcher, le plus souvent applicables et peu onéreux. D'autre part, la destruction de certaines parties de son habitat, notamment l'abattage des arbres et les dérangements humains, peuvent compromettre sa nidification.

Les hérons cendrés en Alsace

En 2007, on recensait un peu plus de 1 100 couples de hérons cendrés en Alsace. La bordure rhénane abrite la moitié des effectifs et le Sundgau, le quart. Les autres héronnières sont réparties dans le reste de la plaine entre Brumath et Colmar. En hiver et lors des périodes de migration, le héron est plus largement réparti : on le trouve dans l'ensemble de la plaine et dans la plupart des vallées vosgiennes, isolé ou en petits groupes. Ses effectifs sont très variables d'un hiver à l'autre, selon les rigueurs climatiques.

Le héron cendré dans le monde

Le héron cendré est présent sur l'ensemble de la planète excepté l'Australie et la moitié septentrionale de l'Afrique. Sur le continent américain, la sous-espèce grand héron bleu lui est très proche.



Duel en hiver - Bernard Gantzer

Durant ce premier semestre le Conseil Municipal s'est réuni quatre fois.

Séance du 4 février 2011

En introduction, Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission de Madame Valérie CLAUSSE, conseillère municipale depuis 2001. Il lit la lettre où elle indique que «*pour des raisons personnelles, qu'elles soient liées au Conseil Municipal ou à ma vie privée, je n'arrive pas à assumer cette fonction*». Il précise qu'il a eu un entretien avec Valérie pour lui exprimer ses remerciements quant aux 10 années où elle a siégé au sein du Conseil Municipal.

Les élus, qui à ce jour sont au nombre de 13, lui expriment leur reconnaissance.

Comptes de gestion

Les éditions des comptes de gestion (principal et forêt) sont présentées aux élus qui constatent que les résultats d'exploitation sont conformes en tout point aux comptes administratifs et approuvent ces comptes.

Affaires forestières

Etat de Prévision des Coupes 2011

Jean-Paul HALLER présente l'état prévisionnel des coupes 2011 comprenant le programme d'exploitation des bois.

Après étude, l'état prévisionnel est adopté en prévoyant que la parcelle 3 soit offerte pour des ventes sur pied.

Volume total prélevé : 6 251 m³ (+ 560 m³ de vente sur pied).

Programme de travaux 2011

Le programme des travaux patrimoniaux (composé de travaux courants et de travaux neufs) est examiné. Les

propositions de l'ONF sont acceptées.

Etat d'assiette 2012

Jean-Paul HALLER présente la proposition d'état d'assiette 2012 des coupes à marteler que les élus approuvent.

Regroupement pédagogique intercommunal

Après avoir lu la convention qui définit les règles de fonctionnement du RPI pour les aspects administratifs et financiers, les élus approuvent cette convention à l'unanimité.

Le financement de ce RPI sera calculé sur le montant total des charges de fonctionnement, coût du personnel inclus et en tenant compte du prorata des élèves des deux communes accueillis dans les écoles au premier janvier de chaque année. Pour mettre en œuvre le fonctionnement du RPI, une commission scolaire est créée.

Frenz : location de sanitaires autonomes

Après avoir pris des renseignements sur l'installation de sanitaires autonomes au Frenz (durant la période hivernale), un devis est présenté aux élus, sachant que M. François MOUROT participerait au coût à raison de 50%. Les élus acceptent cette proposition pour un mois.

Orientations budgétaires 2011

Après avoir étudié les divers dossiers programmables pour 2011 présentés par les adjoints, les élus actent les orientations budgétaires.

Séance du 7 avril 2011

Examen et vote des budgets primitifs 2011

Jean-Paul HALLER, présente les documents budgétaires.

Le budget principal et le budget forêt sont mis au vote et adoptés par tous les élus.

Location d'un logement communal

Monsieur le Maire présente les différentes demandes de location du logement communal vacant situé au 55 Grand'rue à KRUTH.

Après délibération, les élus décident d'attribuer ce logement à Mme Hélène BLANCHARD et M. Didier

MOUROT demeurant actuellement à WILLER-SUR-THUR.

Commission environnement et travaux :

Synthèse des dossiers examinés

Suite à la remarque d'un habitant de la rue Noire qui considère qu'«un élagage des arbres des berges de la Thur en amont du pont de la rue Noire ne serait pas un luxe», les élus, après s'être rendus sur les lieux, ont effectivement constaté que les arbres qui poussaient des deux côtés de la Thur, au niveau de la «Schwartzmatt», sont très grands. Comme les terrains appartiennent à des privés, aucune

Séance du 7 avril 2011, suite

réglementation n'impose ni leur enlèvement ni leur élagage.

Des habitants ont sollicité l'autorisation de couper des arbres au Sauwas. Après s'être rendus sur place, les élus ont décidé de donner leur accord pour ces coupes d'arbres en en précisant les modalités.

Lot de chasse n°1: Démissions

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. Jean-Claude BIWAND, adjudicataire du lot de chasse n°1, informant la commune de la démission de M. Markus STÄGER, partenaire, ainsi que celle de M. Fabien GASSER, garde-chasse.

Cérémonie patriotique pour le 8 mai 1945

La cérémonie patriotique pour la célébration de l'armistice de la seconde guerre mondiale aura lieu le samedi 7 mai 2011 à 18h. A cette occasion il est proposé de remettre les diplômes d'honneur aux anciens combattants de la Seconde Guerre Mondiale. Il s'agit d'un geste d'hommage voulu par le Ministère de la Défense. Les élus donnent leur accord.

Séance du 20 mai 2011

Chasse : Nouveaux co-fermiers

Concernant le lot de chasse n° 1, le Conseil Municipal accepte, au vu des pièces présentées, comme nouveaux co-fermiers : M. Patrice PALLIER habitant SPECHBACH-LE-HAUT et M. Eric WALTENSPERGER demeurant HAGENTHAL-LE-BAS.

Pour le lot de chasse n°2, M. Alain FEIGEL, président de la Société de chasse du Schafert, informe de la démission de Mme Catherine GOETSCHY et de la venue d'un nouveau partenaire, M. Maurice GOETSCHY habitant au LUXEMBOURG.

Avertisseur de vitesse

A Kruth, deux tronçons de route départementale sont particulièrement exposés à des vitesses excessives : la ligne droite de l'entrée Nord et la ligne droite venant du col d'Oderen.

Après un échange de points de vues sur la pertinence d'un tel dispositif et l'évocation d'autres solutions, les élus décident, par 8 voix pour et 5 voix contre, de retenir la solution de l'avertisseur de vitesse.

Ils décident de n'en acheter qu'un qui sera mis à l'entrée Nord du village.

En ce qui concerne le tronçon dangereux de la rue de Ventron, demande sera faite à la DDT pour une étude d'une éventuelle mise en place de «ralentisseurs».

Séance du 1er juillet 2011

Demande de location d'un terrain communal (Frenz)

M. et Mme Jean-François JULLY habitants au FRENZ, avaient présenté une demande de location d'une partie de la parcelle 97, section 11, située le long de leur propriété. Après que la commission «Environnement et travaux» se soit rendue sur les lieux, les élus acceptent cette location.

Plaques de rues bilingues

Après consultation des habitants, après validation de la part de l'OLCA (Office pour la Langue et la Culture d'Alsace) et après consultation d'entreprises, le Conseil Municipal décide la mise en place de nouvelles plaques de rues bilingues. Ces dernières seront bleues avec écriture blanche et écusson de la commune. Un courrier d'information sera fait aux habitants dont la façade de la maison recevra cette nouvelle signalétique.

Séance du 1er juillet 2011, suite

Affaires cynégétiques

Brame du cerf

Le Conseil Municipal décide de reconduire les dispositions de l'année 2010 concernant la fermeture de route qui garantit la quiétude du gibier durant le brame. Un arrêté sera pris interdisant, du 15 au 30 septembre, entre 18h et 6h, toute circulation et toute pénétration en forêt à partir du chemin forestier du Hall et du chemin rural du Vorderer Runsché (en amont des garages de la famille Zschernig). La fermeture demandée d'une portion du chemin rural du Sauwas n'est pas retenue.

Agrainage

L'arrêté préfectoral n° 08313 du 23 mars 2011 interdisant toute l'année, en montagne vosgienne, l'agrainage (c'est à dire toute forme d'apport artificiel de nourriture) au-dessus de 700 mètres d'altitude est rediscuté à l'aune des débats qui ont aussi eu lieu lors de la commission communale consultative de la chasse le lundi 2 mai 2011.

Les élus considèrent que cette disposition n'est pas judicieuse pour une commune comme Kruth dont l'altitude varie entre 500m et 1 100m. Cela entraîne une concentration de gibier aux abords du village.

Le Conseil Municipal demande à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin de prendre un nouvel arrêté fixant la limite pour l'agrainage à 900 m d'altitude.

Nouveaux miradors

L'adjudicataire du lot de chasse n°1, M. Jean-Claude BIWAND demeurant à LEIMBACH, demande la mise en place de 3 nouveaux miradors «en remplacement de ceux situés au-dessus de 700m».

Ces nouvelles installations seraient placées, l'une près de la cascade du Bockloch et les deux autres, au Frenz. Après l'avis favorable de l'agent ONF M. Gilbert CORDONNIER, le Conseil Municipal décide d'autoriser ces trois nouveaux miradors.

Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Serge SIFFERLEN, conseiller communautaire, présente le rapport 2010 pour la collecte des différentes ordures. Il situe la performance de notre Communauté de Communes (131.41 kg/habitant) par rapport aux autres intercommunalités du département qui se placent entre 77.80 kg/hab. et 264.80 kg/hab. Il résume aussi les indicateurs financiers : recettes, dépenses, redevances et conclut que le bilan de l'année 2010 est globalement positif. Pour Kruth un problème est récurrent : le dépôt illégal de sacs non conformes dans l'abri à l'entrée du Frenz.

Location de la salle Saint Wendelin

Deux demandes de location ont été faites : Bougeons ensemble et M. Alain FROEHLICH. Ces demandes sont acceptées selon les conditions en vigueur.

Fête du 13 juillet et feu d'artifice

Chaque année, le Comité d'Animation organise, dans la cour des écoles, la veille de la fête nationale, une manifestation avec défilé aux lampions, bal populaire, feu d'artifice. Cette année encore, le Conseil Municipal décide de financer ce feu d'artifice.

Les comptes-rendus des réunions sont affichés dans le couloir de la Mairie et peuvent être consultés huit jours après la séance.



L'info espace énergie



Vous avez un projet de construction, de rénovation ou vous voulez tout simplement réaliser des économies d'énergie, l'Espace Info Energie est là pour vous informer et vous conseiller sur les différentes possibilités qui s'offrent à vous.

L'Espace Info Energie c'est quoi ?

C'est un lieu où l'on vous conseille gratuitement et objectivement sur les économies d'énergie, les énergies renouvelables.

Un projet en 2011 ?

L'Espace Info Energie peut vous

délivrer les montants et conditions des aides financières de 2011.

Quelques chiffres

En 2010, l'Espace Info Energie a renseigné 300 personnes à l'Espace Info Energie et près de 200 personnes lors d'événements!

Charlotte LELONG
conseillère Info Energie
1 rue Latouche - 68 700 CERNAY
03 89 76 27 45
infoenergie@pays-thur-doller.fr

Où est passée l'APA ?

L'APA, l'aide aux personnes âgées, a changé de nom. Elle s'est scindée en deux associations : l'APALIB et l'APAMAD.

Elles ont conservé les valeurs de l'association d'origine : solidarité, respect et exigence de la qualité de service.

L'APALIB, c'est l'accès à de nombreuses prestations. Elle propose une large gamme de services pour tous : jardinage, petits travaux, livraison de repas, visites à domicile aux personnes qui se sentent seules.

L'association intervient pour tous, même pour les jeunes. Elle gère un service de ménage et de garde d'enfants.

L'APAMAD a pour mission de permettre aux personnes âgées ou en situation de handicap de vivre chez elles le plus longtemps possible.

Les professionnels les soutiennent dans les actes essentiels de la vie quotidienne : aide à la toilette, préparation des repas, démarches administratives, courses, garde de jour, de nuit ...

Contact : 03 89 32 78 78

Le centre Médico-Social

Le centre Médico-Social de SAINT-AMARIN, rattaché à l'Espace Solidarité de THANN, s'adresse à une population âgée de 0 à 60 ans. La pratique des professionnels a un caractère polyvalent et territorialisé et les travailleurs sociaux sont soumis au secret professionnel.

Les missions du Centre Médico-Social sont la protection de l'enfance et l'aide aux personnes et aux familles en difficulté. Les personnels visent à restaurer ou développer l'autonomie

de vie en apportant une aide, pour l'insertion sociale et professionnelle, une aide à la gestion de la vie quotidienne ainsi qu'à l'accès et au maintien dans le logement.

Les personnels concourant à ces missions sont les assistants sociaux, les éducateurs, les conseillers en économie sociale et familiale, les puéricultrices et les sages-femmes. Ils interviennent seul ou en équipe, soit à domicile, soit au centre sur rendez-vous à la demande de l'utilisateur, de

l'institution ou d'un tiers.

Centre Médico-Social de Saint-Amarin
97, rue Charles De Gaulle
68550 SAINT-AMARIN
Tél. : 03 89 82 15 55

Secteur d'intervention du centre : Felling, Geishouse, Goldbach-Altenbach, Husseren-Wesserling, Kruth, Malmerspach, Mollau, Moosch, Oderen, Ranspach, Saint-Amarin, Storckensohn, Urbès, Wildenstein, Willer-Sur-Thur.

Vos rendez-vous

en Août

- Dimanche 7 Fête du bûcheron
Frenz
Ski-Club Kruth
- Vendredi 26 Don du Sang
Salle Saint Wendelin
*Amicale des Donneurs de Sang
de Fellingering-Odereren-Kruth*
- Dimanche 28 Messe de la Saint Christophe
Chapelle Saint Nicolas
Chorale

- Samedi 1er Concert Tempo Kids
Salle Saint Wendelin
APP Kruth
- Samedi 8 Fête d'Automne
Salle Saint Wendelin
Comité d'Animation
- Vendredi 14 Film Le Népal en montgolfière
Salle Saint Wendelin
Comité d'Animation
- Dimanche 16 Fête patronale Saint Wendelin
Eglise de Kruth
Chorale
- Dimanche 23 Tournoi de belote
Salle Saint Wendelin
Amis de la Haute Thur

en Septembre

- Samedi 10 et Dimanche 11 Portes ouvertes
Galerie des Sabots
- Dimanche 25 Grimpelette du Frenz
Ski-Club Kruth

- Dimanche 30 Concours de grosses truites
Etang des cigognes
APP Kruth

en Novembre

- Dimanche 25
- en Octobre
- Samedi 1er Passage du rallye de France
Ravitaillement
Parking du Schlossberg

- Vendredi 11 Armistice du 11 novembre
Commune
- Dimanche 20 Fête de la Sainte Cécile
Eglise de Kruth
Chorale
- Samedi 26 Concert
Salle Saint Wendelin
Musique Municipale

- Samedi 26 et Dimanche 27 Talents Montagnards
Ski-Club Kruth

en Décembre

- Dimanche 11 Fête des Aînés
Salle Saint Wendelin
Commune





Le semestriel des Ruthois